

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

INDUSTRIE

Décret n° 2007-192 du 12 février 2007 portant application de l'article 24 de la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005 et relatif à la délimitation de la zone de recherche et développement du pôle de compétitivité n° 20057806 dénommé « Mobilité et transports avancés »

NOR : INDI0750043D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005, notamment son article 24 ;

Vu le décret n° 2005-765 du 8 juillet 2005 portant application de l'article 24 de la loi de finances pour 2005 (n° 2004-1484 du 30 décembre 2004) et relatif aux pôles de compétitivité ;

Vu les décisions du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 12 juillet 2005 désignant des pôles de compétitivité et du 14 octobre 2005 désignant des zones de recherche et développement ;

Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. – La zone de recherche et développement du pôle de compétitivité n° 20057806 dénommé « Mobilité et transports avancés » est définie par la liste des communes figurant en annexe au présent décret.

Art. 2. – Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 février 2007.

DOMINIQUE DE VILLEPIN

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,*

THIERRY BRETON

*Le ministre d'Etat,
ministre de l'intérieur
et de l'aménagement du territoire,*
NICOLAS SARKOZY

*Le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur*

et de la recherche,
GILLES DE ROBIEN

A N N E X E

ZONE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DU PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ N° 20057806
DÉNOMMÉ « MOBILITÉ ET TRANSPORTS AVANCÉS »

N° INSEE	NOM DE LA COMMUNE
16015	Angoulême.
16113	La Couronne.
16138	Fléac.
16154	Gond-Pontouvre.
16166	L'Isle-d'Espagnac.
16187	Linars.
16199	Magnac-sur-Touvre.
16244	Nersac.
16271	Puymoyen.
16291	Ruelle-sur-Touvre.
16341	Saint-Michel.
16348	Saint-Saturnin.
16358	Saint-Yrieix-sur-Charente.
16374	Soyaux.
16385	Touvre.
17010	Angoulins.
17028	Aytré.
17094	Châtelailon-Plage.
17142	Dompierre-sur-Mer.
17153	Esnandes.
17190	L'Houmeau.
17193	La Jarne.
17200	Lagord.
17222	Marsilly.
17264	Nieul-sur-Mer.
17274	Périgny.
17291	Puilboreau.
17300	La Rochelle.
17391	Saint-Rogatien.
17407	Sainte-Soulle.
17413	Saint-Vivien.
17414	Saint-Xandre.
17420	Salles-sur-Mer.
86009	Archigny.
86014	Availles-en-Châtelleraut.
86024	Béruges.
86027	Biard.
86032	Bonneuil-Matours.
86041	Buxerolles.
86046	Cenon-sur-Vienne.
86062	Chasseneuil-du-Poitou.
86066	Châtelleraut.
86081	Colombiers.
86088	Croutelle.
86100	Fontaine-le-Comte.
86157	Mignaloux-Beauvoir.
86158	Migné-Auxances.
86163	Montamisé.
86164	Monthoiron.
86174	Naintré.
86194	Poitiers.
86214	Saint-Benoît.
86245	Saint-Sauveur.
86259	Senillé.
86272	Thuré.
86297	Vouneuil-sous-Biard.
86298	Vouneuil-sur-Vienne.